

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – GUYANE

Décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 – Applicable au 01-11-2006

Cadre réservé au service gestionnaire	
N° de pièce	
Engagement juridique	
Service gestionnaire	

Engagés par M. ** Rayer les mentions inutiles*

Nom Prénom

Nom de jeune fille Date de naissance

Commune de naissance Pays de naissance

N° INSEE NUMEN

Grade

Commune de résidence administrative Établissement

Adresse personnelle

TRAJET

Itinéraire	Départ		Retour		Moyen de transport
	Date	Heure	Date	Heure	

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage, à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics (L'utilisation d'un véhicule de service et le covoiturage ne peuvent donner lieu au versement d'indemnités kilométriques)

VEHICULE PERSONNEL

Φ Joindre la photocopie de la carte grise et la carte verte d'assurance du véhicule

Immatriculation Puissance fiscale du véhicule

Indemnités kilométriques

(Taux en euros selon véhicule : 5CV et moins: 0,25 – 6 et 7 CV:0,32 – 8 CV et plus: 0,35)

Nombre de km Taux

réserve gestion (DAGL)

FRAIS DE TRANSPORT

Φ Joindre justificatif original

Transports Publics

Avion

Taxi collectif

Pirogue

Montant

INDEMNITES JOURNALIERES

Φ Joindre justificatif d'hébergement original

Tournée Guyane

Nombre (payants)

Nombre (gratuits)

Taux

réserve gestion (DAGL)

Repas sans hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	13,48
½ Nuitée (1)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	25,02
Nuitée sans repas	<input type="text"/>	<input type="text"/>	50,05
Nuitée avec 1 ou 2 repas	<input type="text"/>	<input type="text"/>	53,90

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

(1) Hébergement à la Maison de l'Éducation

TOTAL GENERAL

Date et signature de l'agent	Vérfié et reconnu exact par le Supérieur hiérarchique	Visa gestionnaire DAGL	Visa Ordonnateur
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>